

Délibération du Comité Syndical
Séance du 27 juin 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 16
Votant : 24

L'an deux mil seize, le 27 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 20 juin 2016.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

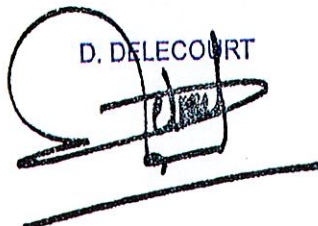
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 20 juin 2016.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
01/07/2016
Et publication du :
08/07/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMÉZ, Jean Michel DUPONT, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Bruno TRACHE, Samuel OBLED, Vice-Présidents, Yves MARLIERE, Fabrice BAVIERE, Gérard VINCKE, Léon COPIN, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs, Jean-Marie DOUVRY, Yves DUPONT, Jean-Michel LEGRAND, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT Albert VIVIER, Michel GEORGE et Gérard DELAHAYE et Madame Corinne BILLAUD.

Le Président

D. DELECOURT


Procurations : Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Fabrice BAVIERE

Monsieur Daniel DELCROIX à Monsieur Léon COPIN

Monsieur Gilles GOUDSMETT à Monsieur Jean Michel DUPONT

Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER

Monsieur Jean-Marie DOUVRY à Monsieur Jacques HERBAUT

Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Frédéric WALLET

Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN

Madame Corinne BILLAUD à Monsieur Samuel OBLED

A été nommé secrétaire : Monsieur Philippe DRUMÉZ.

2016/06/N°1

Domaine d'Intervention : FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2016 : RÉGULARISATION DE LA RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION - BUDGET 2016

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le montant total de la contribution 2016 à recouvrer, soit 2 883 110,97 €.

Lors de l'établissement du budget 2016, les décisions des communes quant à leur répartition en contribution fiscalisée ou en participation communale n'étaient pas connues. La totalité de la contribution syndicale a alors été imputée en contribution fiscalisée. Conformément aux décisions des conseils municipaux, il y a lieu de la répartir de la manière suivante :

- **762 879,35 €** en Participation communale (article 74748)
- **2 120 231,62 €** en Contribution fiscalisée (article 73111).

Monsieur le Président propose donc le transfert de crédit de **762 879,35 €** de l'article 73111 « Contributions syndicales » à l'article 74748 « Participation des communes ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité les modifications de crédits suivants, tel que présenté ci-dessous :

Recettes de fonctionnement :

- Article 73111 : Contributions syndicales **- 762 879,35 €**

Dont la répartition fonctionnelle est la suivante :

Fonction	Sous-Fonction/Service	Montant	Sous-Fonction/Service	Montant	Sous-Fonction/Service	Montant	Sous-Fonction/Service	Montant	TOTAL Montants
0	020-01	-113 888,76	020-011	-118 692,63					-232 581,39
2	253-04	-7 930,37							-7 930,37
3	33-05	-11 539,00							-11 539,00
4	422-041	-37 827,73	422-042		422-043				-37 827,73
5	522-160	-5 450,82	522-161	-2 452,87	522-163	-4 551,17			-12 454,86
8	813-09	-291,06	814-10	-76 538,18	820-110	-14 820,25	820-112	248,73	-91 400,76
	823-111	-326 146,94	824-120	-20 608,93					-346 755,87
9	90-141	-42,87	90-142	-986,44					-1 029,31
	90-144	-2 405,24	90-145	-15 978,04	90-149	-2 976,78			-21 360,06
TOTAL									-762 879,35

Recettes de fonctionnement :

- Article 74748 : Participation des Communes **+762 879,35 €.**


Dont la répartition fonctionnelle est la suivante :

2016/

Fonction	Sous-Fonction/Service	Montant	Sous-Fonction/Service	Montant	Sous-Fonction/Service	Montant	Sous-Fonction/Service	Montant	TOTAL Montants
0	020-01	113 888,76	020-011	118 692,63					232 581,39
2	253-04	7 930,37							7 930,37
3	33-05	11 539,00							11 539,00
4	422-041	37 827,73	422-042		422-043				37 827,73
5	522-160	5 450,82	522-161	2 452,87	522-163	4 551,17			12 454,86
8	813-09	291,06	814-10	76 538,18	820-110	14 820,25	820-112	-248,73	91 400,76
	823-111	326 146,94	824-120	20 608,93					346 755,87
9	90-141	42,87	90-142	986,44					1 029,31
	90-144	2 405,24	90-145	15 978,04	90-149	2 976,78			21 360,06
TOTAL									762 879,35

La section de fonctionnement demeure équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **4.430.125.60 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE 01 JUL. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.